GEOMETRES-EXPERTS & EXPERTS IMMOBILIERS
Assermentés Agréés

16 avenue Reine Astrid
B-1300 Wavre
010 / 45 10 05
info@expertsnicolai.be
www.expertsnicolai.be

ORDRE DE MISSION
DEMANDE ENCADREMENT / CONSTAT TECHNIQUE

DEMANDEUR : ……..……..…...…….……..

Adresse :……..

Tél. : ……..…….. **Courriel Officiel** : ……

(Numéro National ou TVA si assujetti : ……..)

Charge(nt) irrévocablement le « Bureau d'Expertises Nicolaï & Associés srl » dont les bureaux sont établis à Wavre, Avenue Reine Astrid 16, représenté par son Administrateur, Monsieur Michaël Nicolaï, Géomètre-Expert Immobilier, légalement assermenté près le Tribunal de Première Instance de Nivelles, (ou tout collaborateur désigné pour le représenter)

Type de la mission : **EXPERTISE (type):**

( ) Avis technique sur place sans rapport de l'expert
( ) Constat technique avec courrier et avis circonstancié
( ) Constat technique et contrôle d'humidité avec courrier
Avec détecteur, courrier PDF avec 1er avis circonstancié pour faire valoir ce que de droit (trouble de jouissance, défaut d'exécution,…)
( ) Encadrement (pré) ou Réception Provisoire d'immeuble
( ) Etat des lieux Avant-travaux Immeuble / voirie (PDF)
( ) Récolement après-travaux Immeuble / voirie (PDF)
( ) Autre :……
(Cocher)

Date visite souhaitée: le ……

Immeuble situé à : ……

Coût de la mission : **Forfait / Provision de : …….…….…….. TVAC 21%** (Tarif voir verso)

Le mode de calcul des honoraires et frais sont considérés comme parfaitement compris et acceptés ainsi que les conditions d'exécution de la mission. Les honoraires et frais sont payables avant le démarrage des constats et leur exigibilité n'est pas conditionnée par l'approbation du rapport final de l'expert (indépendance). En cas de non-paiement total ou partiel à l'échéance, nous vous enverrons un premier rappel gratuit. Si vous ne payez pas dans le délai de paiement stipulé dans le premier rappel, vous serez redevable d'intérêts de retard, conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, et d'une indemnité forfaitaire calculée comme suit : 20 EUR si le solde dû est inférieur ou égal à 150 EUR ; 30 EUR majorés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 EUR et 500 EUR, si le solde dû se situe entre 150,01 EUR et 500 EUR ; 65 EUR majorés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 EUR, avec un maximum de 2 000 EUR, si le solde dû est supérieur à 500 EUR. Si le coût de la mission confiée est supporté par plusieurs clients et /ou en cas de non-paiement partiel de la mission, ce, quel que soit la partie défaillante, l'expert se réserve le droit de retenir les pièces confiées et ses travaux. Conformément aux dispositions du formulaire de consentement d'usage de ses données personnelles dont il reconnait avoir pris connaissance, le(s) client(s) autorise(nt) la Srl Bureau d'expertises Nicolai & Associés à faire usage de ses données personnels ainsi que des photos prises pour illustrer les activités du bureau notamment sur brochure, sur internet ou de procurer des informations à sa clientèle. Le(s) client(s) reconnait avoir pris connaissance de la fiche d'information de l'entreprise ainsi qu'avoir reçu toutes les informations relatives avant la signature du présent ordre de mission. Le mode de communication est le courriel et documents au format PDF. Pour tout litige, quelle qu'en soit leur nature, les tribunaux de l'arrondissement du Brabant Wallon seront compétents.

Clause légale : Droit de rétractation (Ordre de mission approuvé en dehors de nos bureaux au sens art. 1.8,15° du Code de droit économique)

Le consommateur a le droit de notifier à l'entreprise qu'il renonce à l'achat, sans pénalités et sans indication de motif, dans les 14 jours calendrier à dater du lendemain du jour de la livraison du bien ou de la conclusion du contrat de service.

□ Par dérogation et invoquant l'urgence, le client demande formellement à l'expert d'entamer de sa mission au plus vite. Il reconnait avoir été averti qu'il perd son droit de rétractation lorsque la mission de l'expert est achevée. En cas de rétractation an cours de la mission, le client accepte d'acquitter un défraiement forfaitaire de 70% du montant fixé. Le formulaire de rétractation est disponible sur le site internet du bureau ou du SPF Economie.

Fait à ……, le ……, avec un exemplaire remis pour chaque partie.

Signature(s) pour confirmation :

Le client,

Tarifs Indicatifs (sous réserve acceptation mission après vue des lieux par l'expert)

	CONSTAT TECHNIQUE / Encadrement expert - Tarif Global	HTVA	TVAC
CT Base	**Intervention / Encadrement technique Expert:** Ouverture et préparation de votre dossier, Gestion rendez-vous, 1 Déplacement, Visite expert, Examen et prise de mesures non-destructives		
CT avis simple	Encadrement technique - 1er avis et orientation sans rapport	175,00 €	211,75 €
CT sans rapport	Constat technique avec relevé de mesure simple et avis technique verbal sur place	200,00 €	242,00 €
CT avec rapport	Constat technique avec relevé de mesures simples et rapport circonstancié	**245,00 €**	**296,45 €**
CT Energie Appt	Constat et Analyse optimalisation énergetique Appartement sans rapport(base)	150,00 €	181,50 €
CT Energie Maison	Constat et Analyse optimalisation énergetique Maison sans rapport (base)	200,00 €	242,00 €
CT Energie Rapport	Rapport complémentaire demandé	100,00 €	121,00 €
CT Thermographie	Thermographie / Examen thermographique / investiguation: supplément en option	100,00 €	121,00 €
CT Complément	Extension d'investigation / 2ème visite - sur devis - tarif horaire base dépl. Bureau	100,00 €	121,00 €

	RECEPTION PROVISOIRE - Tarif Global	HTVA	TVAC
RP Base	**Encadrement Expert pour votre Pré-réception ou Réception Provisoire:** Ouverture et préparation de votre dossier, Gestion rendez-vous, 1 Déplacement, Visite expert, encadrement expert pour vérification travaux, discussions techniques sur place - max 2h sur place.		
RP sans rapport APPT	Encadrement Expert pour votre **Réception provisoire / Appartement**	**195,00 €**	**235,95 €**
RP sans rapport MAISON	Encadrement Expert pour votre **Réception provisoire - Maison unifamiliale**	255,00 €	308,55 €
Code	Suppléments		
RP Contrôle	Visite de contrôle d'achèvement / Compte-rendu (appartemet)	200,00 €	242,00 €
RP Réduc	Réduction sur 2ème visite (même immeuble)		-20%
RP Suivi	Gestion / question ou suivi technique post rendez-vous - par email		50 € (60,50 € tvac)
RP Rapport+	Supplément pour la rédaction d'un rapport de visite ou réunion bureau	150,00 €	181,50 €

	ETAT DES LIEUX TRAVAUX - Tarif Global	HTVA	TVAC
ELAT Base	**ETAT DES LIEUX AVANT-TRAVAUX :** Ouverture et préparation de votre dossier, visite des pièces accessibles & éléments extérieures demandés sur base du listing riverrains et périmètre d'influence déterminé par le client, Constat visuel des éventuels désordres et pathologies apparentes. Dactylographie, photos, Envoi mail (PDF) du procès verbal		
Récolement Base	**ETAT DES LIEUX APRES-TRAVAUX / Récolement :** Ouverture et préparation de votre dossier, récolement / réception observations de griefs dans le périmètre d'influence déterminé par le client, analyse des liens de causalités si prévu, envoi observations au requérant au format PDF / mail.		
Elat Maison	**Etat des lieux avant-travaux d'une maison unifamiliale (Intérieur / extérieur)**	**245,00 €**	**296,45 €**
Elat Appt.	Etat des lieux avant-travaux d'un appartement unifamilial (Intérieur - hors commun)	200,00 €	242,00 €
Elat Voirie	Etat des lieux avant-travaux - Partie de Voirie - Base 25 à 50 m	125,00 €	151,25 €
Elat Partiel Dossier	Etat des lieux partiel : ouverture de dossier	50,00 €	60,50 €
Elat Façade	Etat des lieux partiel : Façades à rue uniquement	75,00 €	90,75 €
Elat avant	Etat des lieux Partiel : Parties extérieurs et façades (à rue ou visible)	125,00 €	151,25 €
Etat Faç + pièce	Etat des lieux Partiel: Pièces coté chantier + façades	175,00 €	211,75 €
récolement Maison	Récolement pour une maison unifamilial avec déplacement & analyse expert	145,00 €	175,45 €
récolement Appt.	Récolement pour un appartement unifamilial avec déplacement & analyse expert	125,00 €	151,25 €
Récolement admin.	Récolement administratif simple par envoi courrier recommandé	65,00 €	78,65 €
Code	Suppléments		
Elat Sup. Courrier	Frais Envoi rapport ou convocation par recommandé (coût postal inclus)	25,00 €	30,25 €
Elat entité+	Supplément par entité / appartement distinct	100,00 €	121,00 €
Elat Façade+	Supplément façade voisin	78,51 €	95,00 €

Valable au 01.02.2024- Honoraires sous réserve de modifications ultérieures et de confirmation– hors missions judiciaires et préalable

Extrait des Conditions générales liées aux modalités d'exécution de la mission de l'expert :

Le contrat ne se forme pas si, préalablement ou sans retard injustifié après la réception de l'acceptation, une partie indique expressément, et non au moyen de conditions générales, qu'elle ne veut pas être liée par un tel contrat. Le contrat prend fin 15 jours après l'envoi du rapport. L'expert se réserve le droit de refuser l'accès aux lieux ou partie des lieux si, par exemple, l'accès ou circulation n'est pas sécurisé (toitures), ou présente des risques de sécurité sérieux. Les constatations de la présente mission se font uniquement visuellement et dans le périmètre d'influence désigné par les parties présentes ou le demandeur ; sous réserve de recherches complémentaires nécessaires pour lesquelles les causes pathologiques et remèdes à apporter ne peuvent être établis ou confirmés sans le démontage de certains éléments ou fouilles dépassant le premier cadre d'investigations visuelles préliminaires. Dans cette hypothèse, l'expert informera le demandeur des investigations au travers de spécialistes spécifiques qu'ils préconisent pour compléter ou écarter les éventuelles causes de dommages pathologiques. Aucun relevé topographique n'est inclus et toute mesure s'inscrit comme étant un ordre de grandeur dans le cadre de la présente mission. Hors relevé topographique ou niveaux. Lors de mission d'encadrement pour d'une (pré)réception provisoire, la mission de l'expert ne consiste qu'à une vue des lieux avec observations et commentaires verbaux de l'expert. Il ne vérifie pas la conformité urbanistique de l'immeuble ou de son dossier administratif et se substitue pas à l'architecte qui garde la pleine liberté et responsabilité des choix techniques. La mission de l'expert se termine à la fin de la vue des lieux. Les consignes sanitaires sont imposées par les autorités. L'expert se réserve le droit d'interrompre ou suspendre sa mission s'il estime que ces consignes ne sont pas respectées ou en cas de nécessité, ce, sans devoir sans justifier davantage et sans que cela ne puisse lui être reproché. La Société sera redevable au Client d'une indemnité maximale de 10% de la mission envers le Client en raison de tout préjudice résultant du non-respect de ses obligations pour autant que seul Bex SRL soit responsable.

Les parties ou clients définissent aux travers de leur contrat établi entre elles le caractère contraignant et/ ou contradictoire de la mission de l'expert qui ne pourra être responsable des accords ou modalités définies entre elles. Toutes observations faites à l'expert liées à sa mission, confirmation des coordonnées de chacun, des adresses d'expédition ainsi que des données de facturation se font lors de la visite sur place. Les interventions liées à toutes difficultés anormales d'utilisation d'équipement, d'accès, les locaux, des compteurs situés dans des zones inaccessibles, tout élément non ou mal désignées, sortent des limites d'une mission normale. La responsabilité de l'expert ne pourra être engagée en cas de manipulation d'un équipement défectueux non signalé à celui-ci par écrit.
Le client a été informé des modalités de facturation et du déroulement de missions d'expertises (annexe téléchargeable sur www.expertsnicolai.be)